

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

-----

COMMUNE DE POMPERTUZAT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Convocation : 10/12/2020

Séance

17/12/2020

Affichage : 10/12/2020

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

L'an deux mil vingt et le dix-sept décembre à dix-neuf heures quarante-cinq le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni salle Félix VERDUN sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

**Etaient présents :**

Abs	ARTHUR Caroll	✓	FIDANZA Ingrid	✓	PAULY Sandrine
Abs	BLANCHONG Stéphanie	✓	FLOURAUD Eric	✓	PIOVESAN Cyril
✓	BLONDEY Luc	✓	HAUTESSERRES Angélique	✓	POCO Marie
✓	BRESSAN Céline	✓	JOIGNEAUX Christine	✓	TONON Serge
✓	CONTOUX Georges	✓	LEGOURD Michel	✓	WEGENER Emilie
Abs	DEODATO Jean-Paul	✓	MARES Marcel	✓	WILLEMOT René-Marc

**Ont donné procuration :** ARTHUR Caroll à HAUTESSERRES Angélique, BLANCHONG Stéphanie à WEGENER Emilie et DEODATO Jean-Paul à LEGOURD Michel.

Madame WEGENER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : SICOVAL – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES [CLECT]**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 portant sur l'administration territoriale de la République a institué une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la Communauté d'agglomération du SICOVAL.

Cette commission se réunit lors de chaque transfert de charges et est composée d'un membre titulaire et d'un suppléant par commune.

**Vu** le renouvellement des conseils municipaux du 15 mars 2020 et vu la délibération du conseil de communauté du SICOVAL constituant la CLECT en date du 05 octobre 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

- **TITULAIRE** : LEGOURD Michel
- **SUPPLEANT** : WILLEMOT René-Marc

**OBJET : SICOVAL – CONVENTION DE SUBDELEGATION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Considérant** que la Loi NoTRE [Nouvelle Organisation Territoriale de le République] a transféré la compétence EAUX PLUVIALES URBAINES aux Communautés d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Considérant** qu'à ce titre, le SICOVAL est compétent pour la gestion des EAUX PLUVIALES URBAINES,

**Considérant** que la mise en œuvre de cette compétence est lourde et complexe, le SICOVAL entend s'appuyer sur les communes pour la gestion des ouvrages des eaux pluviales urbaines comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales [articles L 5216-7-1 et L 5215-27],

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de subdélégation entre le SICOVAL et POMPETUZAT est proposée afin que certaines missions comme précisées en annexe continuent à être exercées par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité la convention de subdélégation proposée,
- autorise Madame le Maire à signer la convention dont un exemplaire est joint en annexe.

**OBJET : GROUPE SCOLAIRE – MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Considérant** les observations du Cabinet VERITAS chargé d'effectuer les visites annuelles de vérification électrique des Etablissements Recevant du Public, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en conformité les installations.

Plusieurs prestataires ont été consultés et la proposition commerciale la mieux-disante est celle de la société BRUNET EEGI, installée à AUTERIVE dont le montant s'élève à la somme de 10 212 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la société BRUNET EEGI d'un montant de 10 212 € H.T.

Les travaux sont prévus au budget primitif 2020 – OPERATION 052019.

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 03 – N° 04 et N° 05**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser certaines écritures budgétaires et notamment en fin d'exercice comptable à savoir :

**DM n° 03** : Opération LES JARDINS DE LUCIE - voirie et espaces communs

Reprise de la voirie dans le domaine communal pour la somme symbolique de 2 €

**DM n° 04** : Opération MAISON DES ASSOCIATIONS - prêt relais

Prise en charge des intérêts pour un montant de 618 €

**DM n° 05** : Opération MAISON DES ASSOCIATIONS - subventions départementale et DETR

Intégration des subventions à hauteur de 387 453,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les décisions modificatives 03 – 04 et 05 suivant les annexes jointes,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires concernant ces écritures.

**OBJET : OBJET : PRIX DU REPAS DE LA CANTINE – NOUVELLE TARIFICATION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup>/01/2021**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2020 validant la grille tarifaire des repas servis au restaurant scolaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Considérant** la loi EGALIM applicable à la restauration collective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 [20 % des achats en produits BIO et un complément à 50 % en produits de qualité à valeur ajoutée et labélisée],

**Considérant** qu'il convient dans un souci d'équilibre budgétaire du service commun de restauration de revaloriser transitoirement les tarifs applicables à ce jour de 0,15 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la grille tarifaire ci-dessous qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS MATERNELLE	TARIF REPAS ELEMENTAIRE
Inférieur à 300 €	1.70 €	1.80 €
Entre 301 € et 500 €	2.31 €	2.41 €
Entre 501 € et 700 €	3.12 €	3.22 €
Entre 701 € et 900 €	3.58 €	3.68 €
Entre 901 € et 1100 €	3.63 €	3.73 €
Entre 1101 € et 1300 €	3.72 €	3.82 €
Entre 1301 € et 1500 €	3.78 €	3.88 €
Entre 1501 € et 1700 €	3.83 €	3.93 €
A partir de 1701 €	3.88 €	3.98 €
Avis I.R 2020 [sur les revenus de l'année 2019] non fourni	3.88 €	3.98 €

Cette grille tarifaire ne s'appliquant pas au corps enseignant, le prix du repas leur sera facturé 3,98 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

**OBJET : ASSOCIATION ARIANA REGARDS PERSANS**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'Association ARIANA REGARDS PERSANS qui a beaucoup œuvré autour de Jani **2020-85** / célèbre archéologue et ses trésors archéologiques exposés au musée du LOUVRE va quitter la région Toulousaine pour la Haute-Loire.

C'est à ce titre que REGARDS PERSANS souhaite remettre à la Commune de POMPERTUZAT toutes les planches photos qui retracent les découvertes de Jane DIEULAFOY lors de ses nombreux voyages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte que les planches photos de l'Association REGARDS PERSANS sur la vie de Jane DIEULAFOY soient remises à la Commune et de décide en remerciements de verser à cette même association la somme de 200 € [deux cents euros].

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

<b>SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020</b>
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
--	-----	--------	----------	-----------

Abs	<b>ARTHUR</b>	Caroll	2 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à HAUTESSEERRES A.
Abs	<b>BLANCHONG</b>	Stéphanie	6 rue Les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	Procuration à WEGENER E.
✓	<b>BLONDEY</b>	Luc	7 Impasse des Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>BRESSAN</b>	Céline	1 rue Valette – Bat D – Apt 511 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>CONTOUX</b>	Georges	42 ter Avenue du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
Abs	<b>DEODATO</b>	J-Paul	5 Impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LEGOURD M.
✓	<b>FIDANZA</b>	Ingrid	9 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>FLOURAUD</b>	Eric	47 rue Les Jardins de Lucie 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>GALVANI</b>	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>HAUTESSEERRES</b>	Angélique	2 chemin de l'Escoulier 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>JOIGNEAUX</b>	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>LEGOURD</b>	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>MARES</b>	Marcel	9 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>PAULY</b>	Sandrine	14 Impasse Le Bellevue 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>PIOVESAN</b>	Cyril	9 chemin du Cammas 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>POCO</b>	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>TONON</b>	Serge	15 rue Coustou Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>WEGENER</b>	Emilie	6 Impasse Les Chênes 31450 POMPERTUZAT	
✓	<b>WILLEMOT</b>	René-Marc	3 résidence Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	